Vol. XXVII. Saint-Boniface, Manitoba, 13 Avril 1898. No. 21.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
Par la Cie d'Imprimerie "Le Manitoba"

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à l'imprimeur :

ANTOINE GAUVIN,
SAINT-BONIFACE,
MANITOBA,
CANADA

JULES LEMAITRE

De *L'Univers*.

Il a beaucoup d'esprit, infiniment d'esprit, et croyez qu'il n'en faut pas un mince bagage pour s'imposer à un peuple spirituel par définition, en cette fin de siècle infatué de lui-même. On lui a pardonné d'en avoir : c'est un grand éloge. Ceux qui l'envient se sont tus par crainte, hésitants devant la lutte. Parmi les muets nous devinons bien quelques contemporains, évincés ou maltraités ; il en est assurément qui se souviendraient de vieilles rancunes à un moment donné, comme cette mule légendaire qui garda dix ans son ressentiment rentré pour tirer à l'occasion son fameux coup de sabot. Seulement le justicier ne vient point à leur vengeance, ou presque pas, et quand il faiblit d'aventure, la revanche est si prompte qu'on n'a pas le temps d'accuser l'inégalité de son talent.

Qui oserait, d'ailleurs, s'attaquer à ce lion dévorant, "tombeur" de tant de réputations usurpées ? Le talent et la crainte s'entendent pour lui assurer une autorité incontestée. Elle lui fait d'autant plus d'honneur qu'elle est bien à lui, à lui seul, qu'il n'a pas de devancier et ne partage sa gloire avec aucun esprit de méthode. D'autres—et quels autres !—se réclament des règles, dogmatisent, en appellent aux préceptes et se poussent sur les principes comme sur des strapontins. Ils sont grands, mais quel que chose de leur grandeur appartient déjà aux grandes idées, aux règles qui sont à tous. M. Jules Lemaître est tout entier dans sa fantaisie ; il n'a pour guide que son jugement, pour critérium que son goût dont il ne se réclame même pas. Le jeu semble dangereux ; on aime assez les opinions solidement étayées sur les traditions, greffées sur les idées reçues et vivant de leur sève antique. Il a eu cette singulière fortune qu'il a toujours pu rendre des verdicts entièrement personnels. Il proclame son indépendance, il ne jure même pas par le bon sens, cette marotte de M. Sarcey, et les arrêts sont prononcés d'après un code qui n'est que le sien, que nous ignorerons longtemps, malheureux profanes. Et ce prince-sans-rire, qui néglige absolument les avis de chacun, se trouve d'accord avec tous. Quelques-uns ont émis des doutes, des confrères naturellement, mais la bon, ne masse des lettrés le reconnait et ce délicat, peu compris j'en ai peur, a pour lui le suffrage du nombre.

Ce n'est point qu'il cherche à plaire à la foule ; maintes fois, il brisa ses idoles et bafoua du même coup les adorateurs. On se corrigea peu, mais on accepta le verdict ; on s'avoua même que sa façon de juger était précisément la nôtre, et quand il nous accusait de pauvreté intellectuelle, nous convînment que depuis longtemps nous pensions comme lui. Nous savions, en effet que le *Figaro* et ses lecteurs ne s'èlèvent pas audessus de médiocre, que Wolf est absolument insupportable, qu'Ohnet est un parfait pompier. Nous le savions et nous ne disions rien ; ce n'était point malin à proclamer, mais il faillait le dire, M. Jules Lemaître l'a dit. Personne ne pouvait y déployer tant de grâce ; ce fut pour lui un amusement que d'être sincère et il n'y mit pas d'apparat. Il fallait bien une certaine audace pour démolir cette fade littérature bourgeoise aux yeux de bourgeois, il l'a eue ; ils n'ont pu s'en relever et les honnêtes gens sont vengés.

Il fallait plus de courage pour attaquer Zola, mais le courage s'imposait ici pour un esprit sain. Non seulement il a dit leur fait aux Rougon,—c'était aisé,—mais il ne s'est pas arrêté devant l'œuvre unique par laquelle le grossier romancier voulait être connu des lecteurs honnêtes. Le *Rêve* s'est évanoui, l'idyllique rêve qui devait mener son auteur à l'Académie. Nous avons vu ce que cachait de vice cette innocence vantée, que ces fleurs poussées sur un fumier avaient mauvaise odeur, et nous en avons conclu que ce père impur ne ponvait nous donner une seule production pure.

Dans un siècle hugolâtre, mettre Victor Hugo au second rang, exalter Lamartine et lui donner sa place, fut encore une œuvre bonne et forte. Ici. du moins, il eut des devanciers : Gustave Planche et Edmond Biré, pour omettre les autres, avaient parlé avant lui ; il n'a fait que fixer l'opinion en la généralisant, et son étude est la plus magistrale de toutes.

En rendant justice à Louis Veuillot, il a été novateur,—je veux dire dans son clan et pour son public. Ce jour-là, il a réparé bien des oublis parmi les nôtres en reconnaissant publiquement notre chef. Son étude, sans être toujours absolument juste, est un grand hommage à la vérité, au génie et au bon sens. Ce fut un acte spontané d'indépendance, le plus beau, le plus grand de tous ; s'il n'a pas toujours compris celui qu'il jugeait, il l'a entrevu et c'est déjà beaucoup, car il a affirmé ce qu'il en pensait dans le systématique dédain des autres. Il est le précurseur des admirateurs de demain. C'est de l'esprit, du bon esprit, du meilleur.

Mais est-ce assez d'être un critique généralement juste, toujours amusant et presque toujours suivi ? M. Jules Lemaître ne l'a pas pensé. Il sait que les livres ont leur destins—*habent sua fata libelli* ; que les conférences sont vite oubliées, et que la dent du temps en veut surtout aux critiques. Sur la mer impitoyable qui dévore les œuvres littéraires, les Aristarque comme les Zoïle surnagent plus rares que les malheureux naufragés virgiliens. Où sont, de ceux-là, les laborieux ouvrages du XVIII siecle ? Qui ose, même en celuici, remonter au delà de Sainte-Beuve ? La floraison trop abondante des comtemporains ne relèvera point le genre, et la postérité, juge cruel, oubliera ces juges poseurs. Aussi, l'auteur des *Contemporains* et des *Impressions* n'a pas voulu mériter les railleries de Théophile Gauthier : il a ses œuvres. La philosophie sauvera Brunetière de l'oubli ; Jules Lemaître ne se sent pas précisément l'âme d'un philosophe, et il a fait autrement un louable effort vers l'immortalité. Conte, roman, théâtre, il a essayé de tout. toujours original et audessus de la bonne moyenne. Puis ne dédaignant point des juges établis, plus gros que l'auteur des *Lundis*, il s'est pourtant assuré un fauteuil à l'Académie, nouveau gage de survivance. Quand je vous disais qu'il avait beaucoup d'esprit !

Et cependant il lui reste quelque chose à faire, même pour sa gloire, où les calculs de gloire ne doivent pas entrer. Il est généralement juste et impartial, malgré quelques tableaux en trop dans ses galeries et quelques-uns en moins. Il est droit, et si son caractère ne l'a point préservé de toute erreur, il n'a pas commis les pires et les a d'ailleurs peu à peu corrigées. D'autres lui ont dit son fait pour lesquels il n'a pas gardé d'humeur ; nous ne rappellerons pas avec quelle verdeur il fut jadis tancé dans les *Etudes* pour un rapprochement, peut-être inconscient, entre le Bacchus paien et l'adorable Rédempteur, passant en faisant le bien. Ces écarts sont rares ; on ne lui reprochera jamais un texte tronqué ou de la mauvaise foi ; sa droiture. son honnêteté, et aussi une éducation qu'il n'a point reniée, l'ont maintenu dans le chemin du respect. Il y a mieux et il y pensera assurément. Ceux qui admirent Louis Veuillot et le comprennent un peu, ne sont pas déjà si méchants ; ils méritent miséricorde. Il n'est pas des nôtres, mais il en sera. La bonne foi et la sincérité nous l'amèneront, avec M. Brunetière, comme nous leur devons déjà M. François Coppée. Ce jour-là M. Jules Lemaître aura eu plus d'esprit que jamais. A. C.

LE SECRET DE LA GARDE-MALADE

Elle explique sa manière de sauver la vie aux mères

La méthodes d'une sage-femme célèbre pour rendre la force aux mères.

Du *Evening News*, Détroit, Michigan :—

Une infirmière qui s'est distinguée entre toute par son remarble talent, et qui a de longues années d'expérience, c'est Madame Moses Morris, 340, quatorzième rue, Détroit, Mich. Sa réputation comme sage-femme, est établie depuis vingt ans ; plus de trois cents mères de famille qui ont été l'objet de ses soins intelligents, pourraient témoigner de sa compétence extraordinaire dans sa profession. Retetue des mois d'avanec, elle se voit souvent obligée de refuser les nombreuses demandes qui lui arrivent demandes qui lui arrivent de partout. Pour les femmes en couches, dont elle s'occupe en particulier, ses services sont le gage d'un promt rétablissement.

Madame Morris était garde-malade en Angleterre avant de venir en Amérique, et sa mère et sa grand'mère avaient exercé la même profession.

Un jour, un grand médecin lui demanda le secret du succès avec lequel elle remettait si promptement sur pied les femmes malades, et elle répondit : "Ce sont les Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles ; elles relèvent plus rapidement et plus sûrement une malade que n'importe quel autre remède."

Nous avons vu Madame Morris chez elle, et voici ce qu'elle nous a dit au sujet de l'usage de ces Pilules : "J'ai eu recours aux Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles, depuis qu'elles sont offertes au public. Elles m'ont ranimée lorsque la fatigue et l'ébranlement nerveux m'enpêchaient à la fois d'agir et de prendre du repcs. Après cette expérience sur moi-même, je les faisais prendre aux mères dont j'avais soin comme sage-femme. Aucune prescription de médecin ne saurait rendre aussi vite la force et la santé aux malades, que les Pilules Roses du Dr Williams, pour les Personne Pâles. Il est vrai que le mari ou les parents, préjugés contre les remèdes annoncés, firent des objections quelquefois. je les administrais alors sous le nom de Pilules Toniques : mais elles sortaient des boites de Pilules du Dr Williams.

"Dans des centaines de cas, je les ai données aux femmes malades, et il est surprenant comme elles reconstituent l'économie ; j'ai constaté pratiquement par moi-même leur grande valeur et je les ai recommandées à des centaines de mères pour leur jeunes filles.

"Je dois donner aux Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles, crédit d'une partie de mon succès comme sage-femme et garde-malade, car elles m'ont aidée à rendre promptement aux mères les forces et la santé. Dites à vos lecteurs que je recommande de faire usage des Pilules Roses du Dr Williams dans chaque famille, et d'en garder toujours."

Tous les éléments requis pour donner aux malades une nouvelle vie, au sang, sa richesse, et aux nerfs délabrés, leur élasticité, sont réunis sous une forme condensée dans les Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles. Elles sont aussi un spécifique pour les maladies des femmes, telles que la suppression et les irrégularités, et toutes sortes de faiblesses. Elles enrichissent le sang et rendent aux joues pâles et hâves le teint rose de la santé. Chez l'homme, elles guérissent radicalement les effets du surmenage et des excès de tout genre.

Les Pilules Roses du Dr Williams se vendent exclusivement en boites aux prix de 50 cts la boite pour $2.50, chez tous les pharmaciens. Expédiées par la poste, sur réception du prix en adressant comme suit :—Dr Williams Medicine Company, Brockville Ont.

MUNICIPALITE DE MONCALM

AVIS est par les présentes donné que le rôle d'évaluation pour l'année 1898 a été complété et déposé à mon Bureau, et que tous ceux qui désirent porter plaintes contre le dit rôle doivent filer leurs plaintes à ce Bureau d'ici à vingt cinq jours.

Que le conseil siègera en Cour de Révision à Letellier dans la salle Municipale le 17 ieme., jour de mai 1898 à dix heures a.m., pour prendre en considération ces dites plaintes.

Daté à mon Bureau ce 4me, jour d'avril 1898.

JOSEPH BARIL,
Sec. Trés. Mun. de Montcalm.

Le Manitoba.

Mercredi, 13 Avril 1898

Sa Grandeur Monseigneur L'Archevepue.

Sa Grandeur Mgr. Langevin est parti lundi dernier pour Paris, où il va assister à l'élection du Supérieur Général des Oblats. Monseigneur ira ensuite à Rome, présenter ses hommages au Saint Père. Sa Grandeur Mgr. Grouard fait le voyage avec Mgr. Langevin.

Nous souhaitons à notre digne Archevêque et à son vénéré suffragant un voyage heureux et un prompt retour.

NOTRE ATTITUDE

La presse indépendante, comme le *Mouvement Catholique* la *Vérité* et d'autres, ainsi que la presse conservatrice, ont approuvé notre attitude sur la qnestion scolaire. La plupart ont reproduit nos articles.

Le *Courrier du Canada*, dans son numéro du 6 avril, cite notre article du 31 mars, et le fait précéder des remarques suivantes :

" Le *Manitoba* vient de publier " un article qui cadre absolu- " ment avec notre manière de " voir sur l'état actuel de la " question scolaire."

Puis notre sympathique confrère publie tout l'article auquel il fait allusion.

LE GOUVERNEMENT FEDERAL ET LA QUESTION SCOLAIRE

M. Fielding, en terminant son discours sur le budget, a cru bon de faire allusion à la question scolaire dans les termes suivants :

" La seule question, dit-il, qui " avait paru devoir susciter du " malaise entre les différentes " races et les différentes cro- " yances au Canada a été si heu- " reusement réglée que c'est à " peine si l'on en fait aujour- " d'hui mention."

Réglée, la question !!!

C'est ainsi que s'en exprime le gouvernement fédéral par son ministre des finances.

Mais appellerait-on "règlement" quelques faveurs administratives qui ne changent rien à la loi scolaire, qui ne sont en aucune façon la reconnaissance de *notre droit* à l'école catholique, qui nous laissent entièrement à la merci de la bonne ou mauvaise volonté d'un bureau sans responsabilité et sans juridiction sur les matières qui forment le fond et l'essentiel de cette controverse ?

Et c'est pour cela que M. Greenway obtient du gouvernement fédéral la somme de $300,000, dont $200,000 lui seront payées au cours de 1898, à même les fonds provenant des terrains réservés pour les écoles ; pour les écoles catholiques comme pour les autres !

Quand M Greenway tiendra le magot, le moindre prétexte lui sera bon pour remettre en vigueur en toute sa sévérité et son injustice l'inique loi scolaire, qui va continuer de rester dans nos statuts sans la plus légère modification.

Cet état de chose ne recevra jamais notre approbation.

Quand M. Fielding dit que l'on mentionne à peine aujourd'hui les difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises depuis huit ans, il exagère dans son sens ; il y a cependant une petite part de vérité dans cette déclaration.

Les catholiques se replient un peu sur eux-mêmes pour laisser au gouvernement toute facilité d'opérer un solide et vrai règlement de la question.

Mais si règlement ne se fait pas, M. Fielding et les autres s'apercevront qu'ils ont trop compté sur notre lassitude et notre silence.

Nos populations comprennent bien ce qui se passe aujourd'hui ; elles ne se laisseront pas jouer.

Son Eminence le Cardinal Taschereau est décédé hier.

AU PARLEMENT CANADIEN

M. Bergeron, le député de Beauharnois a posé au gouvernement l'interpellation suivante :

1. Un document signé " Wilfrid," a-t-il été présenté à Sa Sainteté, le Pape, ou à la propagande, concernant les Ecoles du Manitoba.

2. Si oui, ce document pourrait-il être soumis au parlement, et le gouvernement le produira-t-il.

En l'absence M. Laurier Sir Richard Cartwright a répondu que le gouvernement n'avait aucun renseignement sur le sujet.

L'honorable M. LaRivière demande au gouvernement de produire la copie de tous ordres en conseil, mémoires, correspondance et tous autres documents concercernant l'octroi de 150,000 acres de terres publiques en faveur de l'Université du Manitoba et le transfert des dites terres et de leurs titres à l'Université.

M. LaRivière a aussi interpellé le gouvernement comme suit :

Quand des ventes de terres des écoles dans la province du Manitoba ont-elles été faites ? Quelle est l'étendue des terres vendues, le prix par acre et le montant total réalisé ? Quel intérêt a été alloué ou ajouté au montant réalisé ? Quels frais ou dépenses ont été portés au compte des terres des écoles ? Quelles sommes provenant du fonds des terres des écoles ont été versées au gouvernement provincial du Manitoba, et qu'elles sont les dates de ces paiements ?

A cette question. M. Sifton a répondu que 84451 acres de terre ont été vendues, produisant la somme de $650.960, sur laquelle le gouvernement a reçu $512.186.

Un montant de $76.364 a été payé, sur le compte de l'intérêt, en différents temps, à la province du Manitoba.

De son côté, l'honorable sénateur Bernier a demandé, le 30 mars dernier, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant la quantité de terres réservées pour les écoles dans le Manitoba, la quantité de ces terres qui ont été vendues et le prix de leur vente ; le montant perçu sur le prix d'achat, les sommes encore dues au gouvernement, la manière dont ce fond est placé et administré, le montant déjà payé à la province du Manitoba, avec indication de ce qui a été payé sur le capital et les intérêts, le montant restant au crédit de la province, tant en capital qu'en intérêts, les dates des paiements faits dans chaque cas, le montant de chaque paiement ; ainsi, la correspondance, les documents, mémoires, etc., et les arrêtés du conseil relatifs à ce sujet.

Qu'une hnmble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre la correspondance et les mémoires, documents, arrêtés du conseil, etc., relatifs à la question des écoles du Manitoba, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour.

Parlant sur ces deux propositions, Mr. le sénateur Bernier a donné pour motif de sa demande l'avis donné par M. Fielding, le ministre des finances, de demander au parlement l'autorisation de payer au gouvernement local du Manitoba une somme de cent mille piastres par an pendant trois ans à même le capital des terrains réservés pour le soutien des écoles.

M. le sénateur fit remarquer que les terrains avaient été réservés pour le bénéfice de toute la population, et qu'il ne serait pas sage de la part du gouvernement fédéral de s'en départir dans un temps où la population catholique est exposée à perdre sa juste part de cet argent. Il a demendé au gouvernement d'assurer aux catholiques cette juste part qui leur revient.

Depuis le gouvernement a retiré sa première proposition pour lui en substituer une autre, laquelle se lit comme suit :

Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra, à même les deniers placés en vertu du paragraphe trois de la clause vingt-cinq du chapitre cinquante-quatre des Statuts revisés du Canada, formant le fonds d'écoles pour la province du Manitoba, payés de temps à autre au gouvernement du Manitoba, à la demande du dit gouvernement, telles sommes ou sommes que le Gouverneur en conseil jugera à propos, et n'excédant pas en totalité la somme de trois cent mille piastres, les sommes ou sommes ainsi payées devant être dépensées par le dit gouvernement du Manitoba pour le soutien des écoles publiques dans cette province;—Pourvu toujours que pas plus de deux cent mille piastaes soient payées au dit gouvernement pour les fins susdites pendant la présente année civile.

Cette dernière proposition inspire à la *Presse* la reflexion suivante:

Ainsi Mr. Greenway ne se contente plus de $100,000 il lui faut maintenant $200,000.

" Et le gouvernement qui mo- " difie si aisément les chiffres ne " parle pas d'inclure une disposi- " tion spéciale réservant sur cet- " te somme totale, une somme " pour les écoles catholiques."

LEGISLATURE LOCALE

Il pourrait peut-être sembler curieux à plusieurs que nous n'ayons pas encore donné aucun compte rendu de la session provinciale.

Le manque d'espace en est la principale raison.

Du reste, nous avons publié le discours du trône et chacun a pu se convaincre que les questions importantes soumises à nos législateurs étaient assez rares, peut-être un peu trop rares.

Aucun mot n'a été dit jusqu'à présent sur la grande question du chemin de fer à Mr. Greenway.

A part un bon nombre de petits Bills de plus ou moins d'inportance, et d'amendements aux statuts, rien de bien intéressant n'a été fait.

C'est surtout sur le monopole des élevateurs de grain, que la discussion a été la plus animée.

Le député d'Emerson, le Dr McFadden a voulu faire passer un bill permettant aux cultivateurs de shipper leur grain, sans être obligés de le faire passer par les élévateurs.

Le Procureur Général s'est objecté à la passation du bill prétendant qu'il était *Ultra vires* et que le Parlement fédéral seul avait le droit de légiférer à cet effet, puisque seul il pouvait forcer les compagnies de chemins de fer à se soumettre à cette obligation.

L'on a décidé de présenter au Gouvernement d'Ottawa un mémoire contenant les vues des cultivateurs de cette Province sur cette question, en le priant de permettre à ces derniers de charger directement de leurs wagons, sans être obligés de passer par les élévateurs.

La dissolution aura lieu probablement dans le courant de la semaine prochaine.

PETIT COURRIER

Londres, 19—Sir Henry Bessemer, le célèbre inventeur de l'acier qui porte son nom, vient de mourir.

La retraite de la semaine sainte dirigée par le Révérend Père Lacasse a été un succès sous tous rapports. Le digne missionnaire a prêché cette retraite avec un dévouement et une grandeur de vue remarquables. Ses paroles ont été vivement senties partous les fidèles de St-Boniface. Le Révérend Père s'est surtout distingué, vendredi dernier, dans son sermon sur la passion, rempli de vues sublimes et d'élans oratoires dignes des plus grands prédicateurs. Nos remerciements à l'humble et dévoué missionnaire qui unit à sa grande piété le patriotisme le plus fier et le plus pur.

Rien dè décisif encore dans la question Américo Espagnol. L'on croit cependant que tout ce bouhaha finira par le calme le plus complet. De grandes espérances sont fondées sur l'intervention du Pape. Après avoir bien crié, sentant qu'ils ne peuvent remuer le monde, les Américans, malgré leur assurance simulée, baisseront probablement pavillon devant la fière attitude de l'Espagne. Et cela serait peut-être pour eux le plus sage ; ce serait pour le moins le plus juste. Il est probable que l'autonomie de Cuba, sous la suzeraineté de l'Espagne, sera reconnue et acceptée par tous les intéressés.

—Nous faisons l'impression des Rapports des auditeurs pour les Municipalités. Adressez-vous à l'imprimerie du Manitoba, et vous épargnerez 20 pour cent.

Chronique de la Province

LaBroquerie.

30 mars—MM. Thos Michaud et Louis Paradis sont revenus de la Province de Québec enchantés de leur voyage. Après avoir fait l'éloge de notre belle Province ils ont réussi à nous amener quelques colons qui devront s'établir ici.

La paroisse de St. Joachim de LaBroquerie est certainement une petite partie de la province qui est très avantageuse. Le sol est très riche quoique un peu sablonneux et je peux dire sans crainte que depuis quelques années le plus beau grain de blé a été récolté ici ou sur les réserves mennonites où le terrain est semblable au nôtre.

—Notre paroisse possède plusieurs écoles sous la direction d'excellents instituteurs. Sur une petite colline nous apercevons une humble chapelle qui sera bientôt remplacé par un temple plus digne. C'est bien notre désir et surtout celui de notre devoné curé qui s'impose beaucoup de sacrifices, afin que le succès couronne l'œuvre qu'il a commencée.

—*Sur* cette même élévation nous contemplons avec orgueil un magnifique presbytère en briques qui est un chef-d'œuvre du genre et qui fait le principal ornement de notre village. Une vingtaine de maisons groupées autour de l'église forment la principale partie de LaBroquerie Si quelques colons canadiens désirent acheter des terrains avantageux et à de bonnes conditions ils feraient bien de visiter notre paroisse.

—Plusieurs personnes se proposent d'entreprendre bientôt un voyage au pays de l'or.

—Les scieries de MM. Leving et Cie ont été transportées à Steinback. Suivant leurs rapports ces messieurs auraient scié près de sept cents mille pieds de bois dans l'espace de soixante jours.

—Environ vingt cinq mille cordes de bois ont été coupées dans nos forêts cet hiver.

Le financier Z... s'est fait une spécialité des affaires d'extraction de minerais : or, argent, cuivre, fer, tout lui est bon, il creuse ou fait creuser la terre un peu partout et semble s'être donné pour mission d'amener sur le sol tous les métaux qui sont dessous.

Hier, notre ami S... le rencontre accompagné du docteur Trois-Etoiles. Celui-ci dit à S...... :

—Tous mes compliments. Vous avez une mine superbe...

—Ne dites pas ça devant Z..., interrompit vivement S..., il est capable de vouloir m'exploiter.

Chronique Locale

—Une bonne maison à louer à bon marché; s'adresser à nos bureaux.

—Dans plusieurs endroits de la province on est occupé aux semences.

—M. et Madame J. E. Mailhot de Selkirk sont en visite en cette ville.

—Le pont Broadway semble faire de bonnes affaires depuis quelques jours.

—Nos bouchers de cette ville avaient fait un bel étalage de viande pour Pâques.

—Sa Grandeur Mgr Grouard a prêché le sermon dimanche dernier à la cathédrale.

—La retraite à la cathédrale s'est terminée dimanche dernier par le Rev Père Lacasse OMI.

—Pour impressions de toutes sortes, à bon marché, adressez-vous à l'Imprimerie du *Manitoba*.

—M. L. J. A. Levêque agent des sauvages au Portage du Rat est parti lundi dernier pour son poste.

—Les Forestiers Catholiques ont fait la communion pascale en corps dimanche dernier à la Cathédrale.

—Nous avons eu du beau chant à la messe de Pâques à la cathédrale sous l'habile direction de M. Ernest Lévêque.

—MM. J. E. D'Amour et Adolphe Turner sont partis la semaine dernière pour un voyage dans la province de Québec.

—Le Rév Père Gendreau de Mattawa doit partir dans quelques jours pour le Klondyke accompagné du Rév Père Corbeil.

—Au dernier diner du Manitoba Collège à Winnipeg, M. Lucien Dubuc qui représentait le Collège de St. Boniface a fait un magnifique discours.

—Abonnez-vous au journal *Le Manitoba*, le plus ancien journal français de la Province et du Nord-Ouest. Abonnement, $1.00 par année, payable d'avance.

—Venant d'arriver deux chars de broche à clôture, aussi un stock complet de bois de construction bardeau etc., que je vendrai à bas prix. Ed. Guilbault.

—On demande un professeur de fanfare à St. Jean Baptiste; on préfèrerait quelqu'un qui viendrait demeurer à cet endroit. S'adresser à Edouard Comeault St. Jean Baptiste Man.

—Perdue, Mercredi dernier, entre ma résidence et le couvent, une robe à voiture. Toute personne qui la rapportera à mon bureau sera libéralement récompensée—S. A. D. Bertrand.

—A chaque printemps par imprudence il arrive quelques accidents sur la Rivière Rouge. Samedi dernier deux paires de chevaux se sont noyés près du pont Broadway, les deux paires de chevaux appartenaient à la Cie Artic Ice. Les pertes sont de $700.00.

—M. Ferdinand Cloutier de Winnipeg a reçu samedi dernier la nouvelle que son père était décédé à St. Pierre Montmagny P. Q., à l'âge de 68 ans. M. Cloutier était le père de M. l'abbé Cloutier, de M. Ferdinand Cloutier et de M. O. Cloutier à qui nous offrons nos sincères condoléances.

En remettant quelque monnaie à un mendiant qui se tient sous sa porte cochère, un bon bourgeois s'informe de ses charges et de sa famille, et ajoute avec intérêt:

—Vous n'avez pas de parents?

—Pardon, Monsieur, répond l'homme à la sébile: j'ai un frère qui est aveugle comme moi... mais nous ne nous voyons pas!

NAISSANCE

A Winnipeg le 10 courant Madame Edmond Lafrance, un fils.

LA CONSOMPTION GUERIE

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les maladies nerveuses; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaitre aux malades. Poussé par le desir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyez par la poste un timbre et votre adresse. Mentionnez ce journal.

W. A. Noyes, 820 Powers' Block, Rochester, N. Y. 3-11-6m.

AVIS

Avis est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa prochaine session, à l'effet d'obtenir un acte constituant la Compagnie d'assurance contre l'incendie la Victoria, avec pouvoir de faire des opérations d'assurance contre l'incendie, et avec tels autres pouvoirs ordinairement conférés à telles compagnies. Le siège d'affaires de la compagnie sera en la cité de Montréal.

HATTON et McLENNAN,
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 22 décembre 1897. 23-3-9.

DEPARTS POUR AVRIL ET MAI

Cottage City . .	April 25
Islander . .	" 26
Alki . .	" 26
Thistle . .	" 28
Victorian . .	" 29
Australian . .	" 30
Pakshan . .	May 3

Le steamer Cottage City se rend à Wrangle, Juneau et Sitka seulemant.

Pour plus d'informations, adressez-vous à

ROBT. KERR,
Gérant du traffic.
16-1-95 jno Winnipeg, Man.

Banque d'Hochelaga

INCORPORÉE EN 1874.

Capital autorisé, - - - -	$1,000,000
Capital payé, - - - -	1,000,000
Fonds de Réserve, - - -	400,000

Bureau Principal: MONTREAL.

DIRECTEURS

F. X. St Charles, Ecr., Président.
R. Bickerdike, Ecr., Vice-Président.
Charles Chaput, Ecr. D. Rolland, Ecr
A. E. Vaillancourt, Ecr.
M. J. A. PRENDERGAST, Gerant.

AGENCES

Winnipeg, Man. Trois-Rivières, P. Q.
Joliette, P. Q. Sorel, P. Q.
Valleyfield, P. Q. Vankleek Hill, Ont.
Louiseville, P. Q; Sherbrooke.
Rue Sainte-Catherine-Est et Centre, Rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

CORRESPONDANTS

Londres, Ang.—Clydesdale Bank (Limited
Paris, France.—Crédit Lyonnais, la Société Générale et le Comptoir National d'Escompte.
New-York.—National Park Bank.
Boston.—{ Third National Bank. National Bank of Redemption.
Chicago.—National Live Stock Bank.

SUCCURSALE DE WINNIPEG

Une succursale de cette Banque est maintenant en opération depuis Mars 1892.

ELLE FAIT DES AFFAIRES GENERALES DE BANQUE

allouant intérêt sur dépôts spéciaux, payables à demande; elle escompte du papier de commerce et fait des avances sur garanties collatérales approuvées.

Elle collecte avec soin aux Etats-Unis, au Canada et dans toutes les parties du monde

A DES TAUX MODÉRÉS,

et elle fait remise promptement.

C'est la seule Banque où les employés parlent français depuis Ottawa jusqu'à l'océan Pacifique.

W. H. PAMBRUN,
Gérant.
Winnipeg, Juin, 1893. 1a 28-11-94

AGENTS DEMANDÉS

Pour prendre des ordres pour des arbres fruitiers etc. etc. Pas d'experience requise. Vous payerons un salaire et les dépenses, ou nous donnerons une commission libérale. Un bon arrondissement sera donné à l'agent.

Adressez, Brown Bros Co.
Brown Nurseries
P. O., Ontario.

ON DEMANDE

M P. Trudeau, boucher à St. Boniface informe le public qu'il a besoin de veaux et d'animaux de deux ans en grande quantité; le plus haut prix du marché sera payé.

P. TRUDEAU,
98-12 Boucher.

CHEMIN DE FER

NORTHERN :-: PACIFIC.

HORAIRE—A partir du 24 Aout 1896.

LIGNE PRINCIPALE.

Allant Nord. Lisez en montant. Fret No. 155 quotidien.	Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Sud. Lisez en descendant. Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Fret No. 154 quotidien.
8.10a	3.00p	0	Winnipeg	11.45a	6.45p
8.15a	2.49p	3.0	*Jonction Portage	11.57a	7.00p
7.50a	2.33p	9.3	*St. Norbert	12.11p	7.20p
7.30a	2.20p	15.3	*Cartier	12.24p	7.39p
6.59a	2.00p	23.5	*Ste. Agathe	12.42p	8.05p
6.23a	1.51p	27.4	*Union Point	12.51p	8.17p
5.53a	1.38p	32.5	*Silver Plains	1.03p	8.34p
5.28a	1.20p	40.4	Morris	1.20p	9.00p
4.52a	1.06p	46.8	St. Jean	1.34p	9.22p
3.30a	12.46p	56.0	Letelier	1.55p	9.55p
2.30a	12.20p	65.0	Emerson	2.15p	11.00p
8.35p	12.10p	68.1	Pembina	2.30p	11.45p
11.40a	8.45a	168	Grand Forks	5.55p	7.55a
	5.05a	223	Winnipeg Junction	9.40p	5.00p
	7.30a	453	Duluth	8.00a	
	8.30a	470	Minnéapolis	6.40a	
	8.00a	481	St. Paul	7.10a	
	10.30a	883	Chicago	9.35a	

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Allant Est. Lisez en montant. Fret No 130.	Ex. No. 128 mardi, jeudi et samedi	Milles de Morris.	STATIONS.	Allant Ouest Lisez en descendant. Ex. No. 127 Lundi, mercredi, vend.	Fret No. 129
8.30a	3.00p		Winnipeg	11.45a	6.45p
8.30p	1.05p		Morris	1.30p	7.00a
7.35p	12.43p	10	*Lowe Farm	1.53p	8.44a
6.34p	12.18p	21.2	*Myrtle	2.18p	9.31a
6.04p	12.08p	25.9	Roland	2.29p	9.50a
5.27p	11.51a	33.5	*Rosebank	2.46p	10.23a
4.53p	11.37a	39.6	Miami	3.00p	10.54a
4.02p	11.17a	49	*Deerwood	3.22p	11.44a
3.28p	11.04a	54.1	*Altamont	3.33p	12.10p
2.45p	10.47a	62.1	Somerset	3.52p	12.51p
2.08p	10.32a	68 4	*Swan Lake	4.06p	1.22p
1.35p	10.18a	74.6	*Indian Springs	4.20p	1.54p
1.08p	10.02a	79.4	*Mariapolis	4.31p	2.18p
12.32p	9.52a	86.1	*Greenway	4.47p	2.52p
11.56a	9.38a	92.3	Baldur	5.01p	3.25p
11.02a	9.17a	102	Belmont	5.22p	4.15p
10.20a	8.59a	109.7	*Hilton	5.40p	4.53p
9.45a	8.43a	117.3	*Ashdown	5.56p	5.23p
9.22a	8.36a	120	Wawanesa	6.03p	5.47p
8.54a	8.28a	123	*Elliotts	6.12p	6.04p
8.29a	8.14a	129.5	Rounthwaite	6.25p	6.37p
7.45a	7.57a	137.2	*Martinville	6.43p	7.18p
7.00a	7.40a	145.1	Brandon	7.00p	8.30p

Numéro 127 arrête à Baldur pour repas.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Allant ouest Lisez en descendant, Train mixt No. 143 tous les jours excepté le dimanche.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Est. Lisez en montant, Train mixte No. 144 tous les jours excepté le dimanche.
5.45 p.m.		Winnipeg	12.15 p.m.
5.58 p.m.	0.0	*Portage Junction	12.10 p.m.
6.14 p.m.	8.5	*St. Charles	11.44 a.m.
6.19 p.m.	10.5	*Headingly	11.36 a.m.
6.42 p.m.	18.0	*White Plains	11.12 a.m.
7.06 p.m.	25.8	*Gravel Pit Spur	10.47 a.m.
7.13 p.m.	28.2	*La Salle Tank	10.39 a.m.
7.25 p.m.	32.2	*Eustache	10.26 a.m.
7.47 a.m.	39.1	*Oakville	10.03 a.m.
8.00 a.m.	43.2	*Curtis	9.49 a.m.
8.30 a.m.	52.5	Portage-la-Prairie	9.10 a.m.

Les stations marquées * n'ont pas d'agent et le fret doit être payé d'avance.

Les trains Nos. 107 et 108 ont des chars dortoirs et salons entre Winnipeg, Saint-Paul et Minnéapolis, aussi des chars salons réfectoires. Raccordements à Chicago avec les lignes de l'est. Raccordement à la jonction de Winnipeg avec les trains du Pacifique.

Pour les taux et plus amples renseignements au sujet des rapports avec les autres lignes, etc., s'adresser à aucun agent de la compagnie, ou à

H. SWINFORD,
Agent Général, Winnipeg.
AGENCE DE LA VILLE,
486 rue Principale, Winnipeg.
CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets,
A. G. R. P. et T., St. Paul.

BANQUE IMPERIALE DU CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

CAPITAL PAYÉ - - -	$2,000,000.00
FONDS DE RESERVE -	$1,200,000.00

DIRECTEURS:

H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, (Ste. Catherines.)
Hugh Ryan, T Sutherland Stayner, Elias Rogers, D. R. Wilkie gérant général.

Succursales dans le Nord-Ouest et la Colombie.

Winnipeg, Man ....C. S. Hoare, Gérant.
Brandon, Man.........N. G. Leslie "
Portage-la-Prairie............W. Bell "
Calgary, Alta............M. Morris, "
Prince-Albert, Sask...A. R. B. Hearn "
Edmonton, Alta ....G. R. F. Kirkpatrick, "
Vancouver, C. B.......A. Jukes, "
Revelstoke, C. B.

Succursales dans Ontario:

Essex. Niagara Falls. Sault S. Marie.
Fergus. Port Colborne. St. Thomas.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines. Woodstock.
Toronto.—{ Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts.

Départements d'Epargnes—Les dépots de $100 et plus sont reçus et portent intérêt.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre: La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

Agents dans le Klondyke:

Les traites peuvent être changées partout, et la Compagnie de la Baie d'Hudson, à tous ses postes des Territoires du Nord-Ouest, les échangera pour de l'argent comptant ou des marchandises.

Succursale de Winnipeg

TRAITES vendues pour tous les endroits du Canada, des Etats-Unis et d'Europe.

Lettres de crédit emises valables dans toutes les parties du monde.

CHEQUES VENDUS. Ces cheques sont d'une grande commodité pour le public voyageur, étant payable sans le trouble ordinaire d'indentification dans toutes les parties de l'Europe.

C. S. HOARE, Gérant.
1a 28-11-94 Winnipeg.

—N'oubliez pas de nous faire parvenir le montant de votre souscription au *Manitoba*. L'abonnement est payable d'avance.

A Propos d'Agriculture

SÉPARATEUR DE CREME

Un sujet important poor notre crltivateur. Superiorite de "l'Alpha" de Laval

M. Frank Wilson, le gérant de la *De Laval Separator Co.*, vient de passer une couple de semaines dans cette ville, afin d'introduire dans cette contrée les célèbres séparateurs de crème de Laval "Alpha" qui sont manufacturés par sa Compagnie.

Avec ce projet en vue il a ouvert une Branche pour le Manitoba et le Nord-Ouest et la *De Laval Dairy Supply Co.*, de Winnipeg, aura un stock complet de ces séparateur,s justement fameux.

Dans uue conversation avec M. Wilson, un *reporter* a obtenu toutes les information requises quant aux mérites particuliers de ces séparateurs de créme.

Comme l'industrie laitière prend de plus en plus une place importante comme l'un des facteurs les plus grands de la richesse des cultivateurs de ce pays, un bref résumé des faits se rattachant à ces séparateurs de crème sera lu avec intérêt.

L'usine mère de la de Laval est à Stockholm, Suède. Ici nous dirons que grâce a M. Wilson ces séparateurs de crème ont été mis sur la liste libre du Dominion, ce qui reduit considérablement les frais d'importation.

Dans Ontario, Québec et les Provinces maritimes les Separateurs De Laval sont en grand usage. En réalité M. Wilson déclare que 80 pour cent des séparateurs de crème en usage dans l'Est du Canada sont les "Alpha" De Laval, en même temps qui au moins 75 pour cent de ceux-ci sont en usage dans le monde entier.

Quant aux qualités supérieures de l'Alpha Séparateur de Laval, ou les classe déjà sous vingt chapitres, tous de grande importance à celui qui s'en sert.

On prétend que le Séparateur de Laval donne au cultivateur plus de beurre, grâce a la construction du bassin, et à l'arrangement des disques qui permettent à la crême de sortir sans secousse.

La supériorité sans conteste de "l'Alpha" de Laval, sur les autres séparateurs, dans la parfaite séparation, sa capacité sa force, dans le battage de la crème, et sur tous les points essentiels, est la cause universelle de sa vente.

"L'Alpha" séparateur de Laval est en usage journalier dans l'école d'industrie laitière, Winnipeg, ou on peut le voir en opération. Plusieurs laitière importante du Manitoba s'en servent.

Pourquoi "l'Alpha" séparateur de crême De Laval est devenu presque tout a fait unisel.

Quelques faits séparateurs, de la station d'expérience de l'Etat de New Wisconsin.

COMMERCE.

Marchésde Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 31 Mars 1898.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 10
Bifteck, "	0 10	à 0 10
Bœuf salé, "	0 08	à 0 10
Bœuf, bouilli, "	0 04	à 0 05
Veau, rôti, par lb	0 08	à 0 10
Veau, côtelettes, par lb	0 08	à 0 10
Porc frais, "	0 08	à 0 10
Porc, par 100 lbs	5 00	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 12½
Gigot de mouton, par lb	0 04	à 0 05
Côtelettes de mouton, par lb	0 10	à 0 12½
Jambon, par lb	0 12	à 0 16
Lard salé, "	0 09	à 0 10
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 08	à 0 10
Saucisson de Boulogne, p. lb	0 08	à 0 10
Foie, par lb	0 03	à 0 05
Rognon, par lb	0 05	à 0 06
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 12½
Cœur "	0 04	à 0 05
Langue "	0 10	à 0 12½
Poulets "	0 10	à 0 12
Dindons "	0 10	à 0 15
Œufs, par douz	0 20	à 0 25
Beurre, par lb	0 15	à 0 20

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 40	à 0 45
Choux, par 100	1 50	à 2 50
Oignons, par minot	1 00	à 1 50

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 85	à 0 90
Avoine, par minot	0 35	à 0 40
Orge "	0 20	à 0 25

FARINE.

Farine par 100 lbs, Manitoba XXXX	1 25
" Supérieure XXXX	1 50
" National Baker	1 70
" Strong Baker	1 90
" Roller Process	2 10

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 25 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 00 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	9 00
Charbon mou	4 25 à	0 00

FOIN.

Foin de prairie	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	8 00

MARCHÉ DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 06	à 0 12
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 20
Œufs en boites, la doz	0 10	à 0 11
Patates, le minot	0 35	à 0 40
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 00	à 0 00
Choux, par 100	1 00	à 2 00
Oie, par lb	0 08	à 0 10
Canards, par lb.	0 06	à 0 08
Dindes, par lb	0 08	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble.	2 50	à 3 25
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Foin pressé, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	3 00	à 4 00
Bœuf vif, par lb	0 02	a 0 03½
Porc, abattu, par lb	0 04	à 0 04
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, par lb	0 03	à 0 04
Veau, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Veau, vif, par lb	0 04	à 0 05
Blé, le minot	0 80	à 0 90
Avoine, le minot	0 30	à 0 35
Orge, le minot	0 30	à 0 35

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 05	à 0 08
Brochet "	0 04	à 0 05
Morue "	0 07	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	34 00
2ème " "	19 00
1ère " brutes	17 00
2ème " "	16 00
Doublage brut	15 50
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	21 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	19 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	64 00
" " " B.	54 00
" " " C.	44 00
" " " D.	35 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	64 00
2ème " " "	54 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	40 00
Pin 2ème " "	35 00